GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre : Gestionnaire des technologies de l'information
Ministère : Éducation
Collectivité : Iqaluit
Référence : 09-508317

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 117 746 $ à 133 647 $ par année; 37,5 heures par semaine
Prime de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Syndicat : Poste non syndiqué
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : 31 mai 2024 à 23 h 59, HNE

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant du directeur ou de la directrice des Services ministériels (directeur ou directrice), le ou la gestionnaire des technologies de l'information (gestionnaire) est chargé(e) de la direction stratégique, de la gestion et de l'administration du groupe des technologies de l'information et de l'éducation (TI-EDU) du ministère. Ainsi, la personne titulaire de ce poste contribue activement à satisfaire l'engagement du gouvernement du Nunavut et du ministère à fournir des services technologiques efficaces, efficients et applicables à environ 11 000 étudiants et étudiantes et à environ 1000 membres du personnel des écoles du Nunavut et des des bureaux ministériels. Ceci est réalisé en respectant les normes et exigences du Nunavut, en appliquant les principes de la gestion des services des technologies de l'information et la Information Technology Infrastructure Library (ITIL), et par l'application des pratiques exemplaires dans le domaine.

La ou le gestionnaire veille, en collaboration avec d'autres, à ce que le ministère respecte les exigences énoncées dans la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et d'autres lois, politiques, directives, etc., relatives à la promotion, au maintien et à la fourniture de matériel aux écoles en matière de technologies de l'information et de l'éducation. Le ou la gestionnaire supervise un budget d'investissement, un budget d'exploitation et de gestion ainsi qu'une équipe composée de plusieurs subordonnés directs. Il exerce des fonctions de supervision, notamment l'attribution directe du travail, l'évaluation des performances des employés et le traitement des problèmes de performance qui peuvent survenir.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont généralement obtenues par un baccalauréat reconnu en informatique ou en ingénierie informatique avec un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la prestation de services similaires à ceux requis pour ce poste, y compris une expérience dans l'exploitation et la maintenance de bases de données, de matériel informatique et de systèmes logiciels, et au moins un (1) an d'expérience de supervision comprenant des fonctions de chef d'équipe, de mentor et d'accompagnateur pour le personnel subordonné. Les éléments suivants sont considérés comme des atouts : une maîtrise en informatique ou en ingénierie informatique, une expérience des technologies de l'information au Nunavut ou une expérience des technologies de l'information au sein d'un système éducatif et une certification de spécialiste en gestion de projet (SGP). Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maîtrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimajatuqangit* inuits de même que de l'inuktut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca